

Plan Local d'Urbanisme de  
la commune de FLAMANVILLE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE

CAHIER DE RECOMMANDATIONS  
ARCHITECTURALES



**MARS 2007**

VU POUR ETRE ANNEXES  
A LA DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU



Logo  
DESUNIQUES

# SOMMAIRE

<b>1. AVANT-PROPOS.....</b>	<b>3</b>
<b>2. CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES .....</b>	<b>5</b>
2.1. LES VOLUMES .....	5
2.2. LES COUVERTURES .....	10
2.3. LES PERCEMENTS .....	13
2.4. LES LUCARNES & FENETRES DE TOITS.....	13
2.5. LES MENUISERIES .....	16
2.6. LES AUVENTS ou MARQUISES & VERANDAS.....	19
2.7. LES CLOTURES .....	20
2.8. LES MATERIAUX .....	21
2.9. LES COLORIS.....	22
<b>3. RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES DANS LE BOURG, DIELETTE &amp; LES HAMEAUX - Zones U, UD &amp; 1 N .....</b>	<b>24</b>
<u>3.1 CONSTRUCTIONS EXISTANTES - TRAVAUX SANS MODIFICATIONS DE VOLUMES .....</u>	<u>24</u>
3.1.1 LES VOLUMES .....	24
3.1.2 LES FACADES .....	24
3.1.3 LES COUVERTURES .....	24
3.1.4 LES PERCEMENTS .....	25
3.1.5 LES LUCARNES & FENETRES DE TOITS.....	26
3.1.6 LES MENUISERIES .....	27
3.1.7 LES CLOTURES .....	27
3.1.8 LES MATERIAUX .....	28
3.1.9 LES COLORIS.....	29
<u>3.2 LES CONSTRUCTIONS NEUVES – EXTENSIONS.....</u>	<u>31</u>
3.2.1 LES VOLUMES .....	31
<u>3.2.1.1 Surélévations .....</u>	<u>31</u>
<u>3.2.1.2 Extensions en surface .....</u>	<u>32</u>
3.2.2 LES FACADES .....	33
3.2.3 LES COUVERTURES .....	33
3.2.4 LES PERCEMENTS .....	34
3.2.5 LES LUCARNES & FENETRES DE TOITS.....	35
3.2.6 LES MENUISERIES .....	35
3.2.7 LES AUVENTS ou MARQUISES & VERANDAS.....	36
3.2.8 LES CLOTURES .....	36
3.2.9 LES MATERIAUX .....	37
3.2.10 LES COLORIS.....	38
<b>4. RECOMMANDATIONS – Zones 1AU &amp; 2AU .....</b>	<b>39</b>
4.1.1 CONDITIONS D’ACCUEIL DES CONSTRUCTIONS FUTURES.....	39
4.1.2 LES VOLUMES .....	39
4.1.3 LES FACADES .....	40
4.1.4 LES COUVERTURES .....	41
4.1.5 LES PERCEMENTS .....	41
4.1.6 LES LUCARNES & FENETRES DE TOITS.....	41
4.1.7 LES MENUISERIES .....	42

4.1.8	LES AUVENTS ou MARQUISES & VERANDAS.....	42
4.1.9	LES CLOTURES.....	43
4.1.10	LES MATERIAUX.....	43
4.1.11	LES COLORIS.....	44

# 1. AVANT-PROPOS

Ce cahier de recommandations architecturales a été conçu dans le cadre de la révision du POS (transformation en PLU) de la commune de Flamanville.

Sans prétendre doubler, ni remplacer le règlement du PLU, déjà relativement dense, il se veut autant **document de sauvegarde** de ce qui mérite d'être sauvegardé parmi l'existant hérité du passé, que **document de conseil** pour les constructions futures, et document qui précise quelques spécificités architecturales et urbaines de Flamanville.

Cette nécessité n'est pas seulement engendrée par les générations successives de flamanvillais, se suivant sans pour autant se ressembler.

Tant au niveau culturel qu'au niveau social, ou tout simplement au niveau du quotidien, notre mode de vie est en pleine mutation ; il évolue de plus en plus vite, suivant en cela le progrès des techniques.

D'autres phénomènes entrent également en ligne de compte dans ces mutations, notamment celui de la superposition de deux populations, l'une de souche flamanvillaise, l'autre non, et n'apportant pas nécessairement le même langage culturel, ni les mêmes repères, que ceux développés en ce lieu au fil des siècles.

**Afin de faire respecter une identité, il n'est de meilleur moyen que de la faire comprendre, et donc de l'expliquer.** C'est un des propos de ce cahier.

Plutôt que de faire un ouvrage pas trop « savant » et donc souvent compliqué, le souci premier en a été la simplicité et la clarté.

**Ce cahier de recommandations architecturales s'appliquent aux principales zones d'application du règlement du présent PLU**, pour que les recommandations définies s'articulent le mieux possible aux enjeux de chaque zone réglementaire tout en permettant des évolutions et des adaptations conformes à la morphologie du tissu bâti et à l'organisation du parcellaire repéré.

Ce cahier ne crée pas d'obligation, contrairement à l'article 11 du règlement des différentes zones du PLU, mais permet d'aller au delà pour optimiser l'insertion des constructions, que ce soit dans le cadre d'une modification d'un existant ou d'une construction nouvelle

***On notera que la Commune de Flamanville souhaite prendre en compte l'évolution des mentalités et des techniques qu'il s'agisse de bâtir un nouvel édifice, de rénover, restructurer ou d'étendre un existant.***

***Une véritable création architecturale sera donc acceptée voire encouragée à la condition de s'inscrire dans une continuité culturelle ; les projets prendront alors naturellement appui sur les éléments traditionnels existants et les principes énoncés plus avant seront respectés.***

***Le pastiche « l'appropriation sans maîtrise des qualités de l'œuvre d'autrui et a fortiori sans création », est en tout cas fortement déconseillé.***

Ce cahier évoque successivement les zones sur lesquelles les problématiques d'insertion architecturale sont les plus importantes :

- Bourg et Hameaux :
  - Zone U
  - Zone Uht
- Port de Diélette :
  - Zone Ud
- Zone d'extension à l'urbanisation :
  - Zone 1Au
  - Zone 2 Au

## 2. CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

### 2.1 LES VOLUMES

Les édifices traditionnels ont une **volumétrie très simple** qui se réduit en général à un **parallélépipède plutôt allongé** recouvert par **une toiture à 2 pentes**.

On observe souvent une quasi-égalité en élévation entre la masse de pierres (la façade proprement dite) et la masse visible de la couverture.

**Les percements sont peu nombreux et pratiquement toujours plus hauts que larges.**



*Maison traditionnelle : exemple de volume de construction sur Flamanville*

Les excroissances et décors sont rares ; **une relative austérité prédomine**.

Parfois, on notera seulement la présence :

- D'encadrements de baies (linteaux et tableaux),
- De bandeaux et corniches,
- D'appareillages de pierre,
- De balustres, etc.

**Les balcons** (éléments en porte-à-faux ou en surplomb sur la rue) sont étrangers à la région.

**Les souches de cheminées** sont ici particulièrement présentes ; elles participent à la silhouette générale des édifices, en prolongeant **les pignons** ou en ponctuant, souvent très régulièrement le faîtage.

**Des lucarnes** ornent souvent les toits. Elles marquent souvent l'axe de l'édifice ou dominant l'accès principal, d'où le nom de «**lucarnes-frontons**» donné aux plus répandues et les plus caractéristiques de la région. Leur face prolonge la façade principale.

**Les couvertures** ne débordent pas des façades. Quelques éléments remarquables les ornent parfois :

- décors en terre cuite des faîtages (armes familiales),
- mitres ou mitrons (tuyaux de terre cuite pour éviter la pénétration des eaux de pluies par les cheminées).

Seuls les édifices exceptionnels échappent à cette simplicité volumétrique (manoirs, châteaux ou fermes d'importance parfois fortifiées).

**Des extensions** ont parfois été établies de part et d'autre des façades principales, appuyées au pignon, souvent symétriquement. Leurs couvertures n'ont alors qu'une pente.



*Une extension traditionnelle*

**Les soubassements** (assises sur lequel se posent les bâtiments) sont peu répandus. Lorsqu'ils existent, ils correspondent tout au plus à la hauteur du rez-de-chaussée ou se réduisent à un appui de quelques décimètres de haut sur lequel reposent les fenêtres du rez-de-chaussée.

On observera parfois des soubassements qui se justifient économiquement ou techniquement :

- murs de pierre au rez-de-chaussée plus résistants, sur lesquels reposent des façades de terre moins coûteuses,
- surélévations du rez-de-chaussée pour se prémunir des crues.

On remarque parfois des élargissements à la base pour soutènement qui peuvent atteindre toute la hauteur du rez-de-chaussée.

Ce 3<sup>ème</sup> type de soubassement qui se justifie sur un terrain en pente, confère à l'édifice un aspect presque défensif et participe efficacement à établir un bon rapport au sol du bâti.



*Soutènements*



*Surélévation en Rez de chaussée*

## 2.2 LES FACADES



**Les façades** dépassent rarement une hauteur correspondant à 2 niveaux (dont le rez-de-chaussée) et un comble.

On observe souvent une quasi-égalité en élévation entre la masse de pierres (la façade proprement dite) et la masse visible de la couverture.

**La verticalité** est assurée par le rythme des baies, plus hautes que larges, hormis des ouvertures spécifiques (garages, granges, etc.) mis aussi par des éléments tels que chaînes d'angle ou trumeaux (pans de mur entre deux baies).



Façade

Les **pignons** sont dotés d'importantes cheminées de pierre dont l'une des grandes faces est dans le même plan que celui du pignon.

Une telle disposition transforme les pignons en de véritables façades ; un caractère propre au Cotentin que l'on retrouve généralisé dans la Bretagne voisine.



*Pignon*

Les façades sont le plus souvent constituées **de pierres (granit) assemblées à la terre ou au ciment, jointoyées ou non.**

Des extensions ont parfois été établies de part et d'autre des façades principales, appuyées au pignon, souvent symétriquement. Leurs couvertures n'ont alors qu'une pente.



*Extension*

## 2.3 LES COUVERTURES

Les toits sont presque toujours à 2 pentes.  
Les toits à 4 pentes couvrent des édifices isolés ayant une fonction particulière (pavillon de chasse, gardien, etc.).



*Toiture 2 pentes*



*Toiture 4 pentes*

**L'inclinaison des pentes approche dans la plupart des cas 45°**, du fait des matériaux employés (ardoises ou schistes).

Les toitures ne débordent pas des façades et les couvertures ne comportent souvent pas de gouttières ; la force des vents rend peut-être vaines de telles dispositions (pluies horizontales).



*Toiture débordante sans gouttière*

*Toiture débordante avec gouttière*

On relève l'usage de plusieurs matériaux :

- L'ardoise,
- Les tuiles mécaniques en terre cuite (plutôt brunes),
- Le schiste (verdâtre).



*Toiture en ardoises*



*Toiture en tuiles mécaniques*



*Toiture en Schistes*



On notera que les pentes des toitures ont pu être réduites par l'emploi de matériaux plus récents (zinc ou cuivre) ou complètement annulées par la pose d'étanchéités multicouches quasi horizontales sur les toitures-terrasses, un dispositif rare encore aujourd'hui dans la région.



*Toiture à faible pente en zinc (sous ardoise "décorative")*



*Toiture à faible pente en cuivre*

## 2.4 LES PERCEMENTS

**Les percements des façades** comptant parmi les éléments les plus marquants du paysage, il paraît très important de sauvegarder **une unité** dans le caractère de ceux-ci, afin d'éviter de dénaturer l'esprit traditionnel de certain bâti qui présente un intérêt architectural.

**Les percements en façade sont toujours plus hauts que larges**, hormis des ouvertures spécifiques (garages, granges, etc.). Leurs proportions vont parfois jusqu'à évoquer celles de meurtrières.

Leur disposition reflète la distribution intérieure ou bien répond à un ordonnancement géométrique pouvant traduire une recherche de composition.

La réalisation des **encadrements** dépend de la nature des murs :

- dans les murs en pierre, ils sont habituellement réalisés en pierre de taille
- dans les murs en masse, ils sont le plus souvent en bois, plus rarement, en pierre, très rarement en brique.

**Les linteaux** sont en pierre, en bois, voire en métal (depuis le XIXème siècle).



*Symétries et « Lucarne-fronton »*

## 2.5 LES LUCARNES & FENETRES DE TOITS

Une lucarne est une ouverture ménagée dans une toiture ; contrairement aux fenêtres de toit (vitrages qui suivent le rampant du toit), les lucarnes permettent de se tenir debout au plus près de la façade.

Les lucarnes sont très répandues dans la région mais toujours en nombre restreint sur une même toiture. Elles s'alignent généralement sur les ouvertures des étages inférieurs.

Des lucarnes ornent souvent les toits des bâtiments traditionnels, mais en nombre réduit.

Elles ont une fonction décorative et d'ordonnement particulièrement affirmée au niveau des façades.

Elles sont parfois agrémentées de motifs sculptés dans les demeures d'exception.

On en distingue 3 types :

- « **Lucarnes-frontons** » : leur toiture est à 2 versants et leur face principale (dotée d'une ouverture) prolonge la façade de l'édifice
- **Lucarnes « en bâtières »** ou « **meunières** » à 2 versants sans prolongation de la façade
- **Lucarnes « à croupe »** à 3 versants.

Celles dites « **lucarnes-frontons** » sont très caractéristiques de la région. Elles ornent les façades principales, relient très harmonieusement la toiture à leur façade principale et sont un élément important dans la composition en marquant l'axialité.



Exemple de « Lucarne-fronton »

Des lucarnes plus modestes dites « **en bâtières** » ou « **meunières** » remplissent les mêmes fonctions. Les lucarnes « meunières » s'encastrent parfois au dessous des gouttières se rapprochant alors des « lucarnes frontons ».

Exemple de « Lucarne-meunière »



**Des lucarnes de type « à croupe »** apparaissent depuis peu ; elles ne se rattachent pas à la tradition.



*Exemple de « Lucarne à croupe »*

Les lucarnes sont dotées d'ouvertures qui, comme dans les percements en façade, sont plus hautes que larges.

**On notera que les lucarnes s'alignent généralement sur les ouvertures des étages inférieurs.** Elles sont situées à l'aplomb des façades, rarement en retrait. Les gouttières filent devant les lucarnes ou s'interrompent à leur aplomb.

Leurs façades sont majoritairement en pierre, parfois en bois. Leurs cotés sont la plupart du temps revêtus d'enduit ou de bardage (schiste, ardoise ou zinc).

**Les « fenêtres de toit »** (plus communément appelées par le nom du produit le plus répandu « Velux ») sont de plus en plus répandues essentiellement pour des raisons économiques.



## 2.6 LES MENUISERIES

La forme et la position des percements ont déjà été évoquées.

On notera **la simplicité de la plupart des menuiseries extérieures** de l'habitat traditionnel ; celles les plus ouvragées sont réservées aux édifices d'exception.

Toutes les dimensions de carreaux existent ici comme partout en France. Leurs dimensions témoignent souvent de la date de leur mise en place.

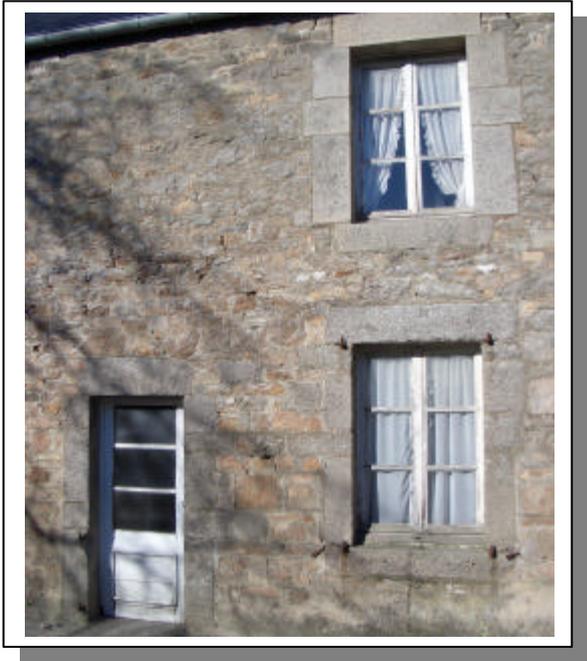
L'évolution des techniques a permis de s'affranchir des contraintes de la fabrication.

**Les croisées** ont ainsi des carreaux de plus en plus grands ; elles ont de moins en moins d'impostes ou de petits bois qui fractionnaient les baies. De ce fait la lumière pénètre de plus en plus dans l'édifice.

Les croisées dotées d'un seul carreau sont aujourd'hui communément admises ; elles s'imposent peu à peu par le gain de luminosité qu'elles procurent, la facilité d'entretien et leur coût.



*Percements – Croisées à petits bois*



*Percements – Croisées à moyens carreaux*



*Percements – Croisées à grands carreaux*

Les portes d'entrée sont pleines ou parfois dotées d'impostes vitrées.



*Porte d'entrée avec imposte*



*Une imposte*

On notera que les fenêtres sont la plupart du temps dotées de **volets à persiennes** qui filtrent la lumière et laissent passer l'air ; elles évoquent les pays tropicaux.



Ces volets à lames dites « affleurantes » occupent la totalité ou la partie supérieure des vantaux.

*Volets à persiennes*



Les volets de fenêtres voisines sont parfois proches au point de faire disparaître la maçonnerie lorsqu'ils sont ouverts.

On peut avoir alors une bande horizontale constituée d'une alternance de bois peint et de vitrages.

*Croisées et persiennes juxtaposées*

## 2.7 LES AUVENTS ou MARQUISES & VERANDAS

Les auvents ou marquises étaient conçus parfois dès l'origine de la construction, afin de protéger les accès principaux. Ils sont toutefois peu répandus.

Les vérandas sont relativement récentes dans le paysage, hormis les jardins d'hiver (serres) propres aux maisons bourgeoises des XVIIIème et XIXème siècles.

Le statut de ces éléments est très ambigu ; ce qui explique en partie la difficulté actuelle à énoncer des règles simples quant à leur implantation et surtout leur rapport au bâti "opaque" ou "solide".

En effet, il s'est toujours agi d'éléments ajoutés qui étaient souvent assumés comme tels, voire revendiqués car signes de richesse (due aux colonies), de connaissances, d'ouverture sur l'étranger.

Certaines vérandas sont réduites à de simples sas qui protègent l'accès principal des intempéries ; on se rapproche alors des simples cages vitrées qui protègent parfois les écoutilles.

On notera pourtant que certains de ces éléments semblent avoir été conçus dès l'esquisse du projet ; ils s'accrochent au bâti avec élégance et efficacité.



*Véranda*



*Marquise*

## 2.8 LES CLOTURES

Les clôtures ont diverses fonctions :

- arrêter le regard,
- protéger l'intimité,
- lier visuellement les constructions entre elles,
- séparer physiquement les espaces,
- protéger des vents.

**Elles sont en général très simples, constituées de bois et de pierres de la région.**

Les éléments en bois verticaux dominent. Ils sont soit posés ou non sur un muret de pierres non taillées.

Des « piles » de pierre par fois en un seul morceau atteignant 1m80-2m de haut encadrent les passages (grilles ou portails).



*Clôture pierre et bois*

## 2.9 LES MATERIAUX

Les façades sont le plus souvent constituées de pierres (granit) jointoyées ou non, enduites ou non.



*Façade en pierre*

**Les enduits** servent à protéger les façades dont le matériau de construction (pierre, terre, etc.), l'appareillage (joints) ou la qualité de la pierre (moellon ou pierres poreuses), n'assurent pas la pérennité des ouvrages.

Les enduits sont réalisés à base de ciment ou de chaux, de coloration discrète dans la gamme de gris et d'ocres foncés.

Les enduits sont à la chaux hydraulique ou aérienne, parfois de ciment, grattés ou talochés neutre.

On les trouve dans l'habitat traditionnel sur les façades très exposées.



*Façade enduite*

Les toitures sont revêtues d'ardoises, de tuiles mécaniques couleur terre cuite ou de schiste verdâtre.

***On notera que les couvertures en schiste sont de plus en plus rares pour des raisons de coût, poids, donc importance induite des charpentes, et efficacité relative.***

Les descentes d'eaux pluviales et gouttières sont en zinc et parfois en fonte au bas des façades.

Les croisées, portes et fermetures sont souvent faites de bois peint ; tout comme les volets.

Les portails traditionnels des enclos sont en bois.

## 2.10 LES COLORIS

**Le bâti traditionnel se fait discret dans le paysage** ; seules quelques façades maritimes enduites de blanc servent d'amer aux marins.

Peu de couleurs viennent orner les édifices, hormis celles des enseignes commerciales.

Les façades en pierre sont souvent de **couleur grise** ou **d'un ocre assez soutenu** tirant parfois vers **le brun** ; ces différences de teintes très localisées sont liées à la situation des veines des anciens gisements de granit.

La dominante grise due à l'usage du granit exploité encore récemment ici, contraste avec les espaces verts ou les coloris changeant de la mer toujours proche.

Les enduits sont aussi le plus souvent gris.

***Depuis peu, les constructeurs répandent des coloris proches du beige rosé bizarrement qualifiés « Ton pierre », très éloignés des teintes traditionnelles. Cette évolution tient à la connotation « triste » de la couleur grise ; une idée très répandue par ceux qui isolent, comme les constructeurs, l'édifice de son contexte.***

***Le gris des bâtisses trouve pourtant sa place et son équilibre par un environnement naturel omniprésent : vert des haies, arbres et pâturages, teintes multiples de la mer et du ciel, etc.***

Les toitures sont revêtues d'ardoises naturelles ou non, de tuiles mécaniques couleur terre cuite ou de schiste verdâtre (on évitera de s'y référer car de plus en plus rare, sauf en cas de proximité immédiate à des existantes en bon état de conservation).

Les croisées, portes et fermetures sont souvent peintes en blanc ; tout comme les volets.

Les portails des enclos sont en bois naturel souvent teinté de noir.

Les éléments verriers (auvents ou marquises, vérandas, etc.) ont des montants en bois ou en métal de coloris moyens ou sombres traditionnellement utilisés dans les ouvrages de serrurerie : noir, gris souris, gris vert, gris bleu, brun, vert foncé, acier brut ou galvanisé, etc.



*Gamme de couleur – nuancier-*



## **3. RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES DANS LE BOURG, DIELETTE & LES HAMEAUX - ZONES U & 1 N**

### **3.1 CONSTRUCTIONS EXISTANTES - TRAVAUX SANS MODIFICATION DE VOLUME**

*On se référera aux illustrations du présent chapitre et des précédents.*

#### **3.1.1 LES VOLUMES**

**Il est demandé de s'inscrire dans une continuité architecturale en s'appuyant sur les composantes décrites auparavant.**

Lors de la conception de travaux à partir de constructions existantes sans extension ni modification de volumes, il s'agira de conserver, respecter et retrouver la logique constructive originelle des bâtiments dans leurs volumes et proportions.

#### **3.1.2 LES FACADES**

La conservation voire la restitution des façades, réouvertures de baies condamnées, et de tous les éléments dans leur état originel sont demandées.

On respectera les matériaux existants ou bien on se référera à ceux à proximité immédiate. On profitera de l'opération pour effacer les « fautes » architecturales ou décoratives ; on évacuera toutes les « scories » ajoutées au fil du temps.

Les modifications apportées seront inscrites dans le schéma préexistant aux travaux ; on se servira de l'existant comme d'un appui pour toutes les transformations.

L'accent doit être mis sur la valorisation des éléments encore conservés remarquables (corniches, soubassements, escaliers extérieurs, etc.).

#### **3.1.3 LES COUVERTURES**

La conservation voire la restitution des couvertures dans leur état originel est demandée.

On tachera de respecter aussi les matériaux de couverture existants ou de se référer à ceux à proximité immédiate.

L'accent doit être mis sur la valorisation des éléments encore conservés remarquables (décors en terre cuite des faîtages ou mitres).  
Les souches de cheminées traditionnelles seront conservées.

### 3.1.4 LES PERCEMENTS

Afin de conserver le rapport entre les pleins et les vides, il est très vivement recommandé de :

- maintenir ou restituer dans leur disposition d'origine les percements existants dans le corps de façade
- de respecter les rythmes existants (aligner les baies d'un étage à l'autre, y compris avec les lucarnes ou fenêtres de toit)
- ne pas multiplier les percements (le plein doit l'emporter sur le vide)
- de respecter les proportions traditionnelles (percements verticaux plus hauts que larges)
- de conserver ou trouver des correspondances entre les baies des différents niveaux.

En cas d'ajout de percements, il s'agira d'établir un jeu architecturé qui prendra appui sur le rythme et l'implantation des ouvertures existantes.

***Des baies horizontales, étroites et longues seront admises si elles ont une véritable justification tant pratique qu'esthétique, et qu'elle participe à un projet contemporain cohérent.***



***On pourra obtenir cet effet longiligne par la juxtaposition de travées (espaces qui séparent deux points d'appui ou deux éléments porteurs d'un ouvrage) par des meneaux.***



### **3.1.5 LES LUCARNES & FENETRES DE TOITS**

Afin de conserver le rapport entre les pleins et les vides, il est très vivement recommandé de :

- respecter les rythmes existants (aligner les lucarnes avec les baies des étages inférieurs)
- respecter les proportions traditionnelles (perçements verticaux plus hauts que larges)
- limiter le nombre de lucarnes
- utiliser la même matière que les façades pour les faces non vitrées des lucarnes
- de bannir les lucarnes « à croupe ».

Au cas où le choix se porterait sur l'implantation de fenêtres de toit, on préconise :

- de limiter leur installation aux pans de couverture ne donnant pas directement sur l'espace public (plutôt situés sur l'arrière des constructions)
- de limiter leur nombre en toiture
- de respecter une proportion rectangulaire orientée vers le haut
- de ne pas en implanter dans les toitures en schistes, de plus en plus rares
- de privilégier les fenêtres de toit de type encastré.

### 3.1.6 LES MENUISERIES

La conception des menuiseries extérieures : croisées de fenêtres, contrevents, porte, porte de garage, etc. tiendra compte de l'aspect des menuiseries existantes dans l'environnement immédiat de la future construction.

On respectera les ouvrages existants en tenant compte, au-delà de leur justification rationnelle, de leur usage ou de leur esthétique propre, de la place qu'ils occupent dans l'agencement des façades.

On recommande :

- Choisir des menuiseries au dessin proche de celles en place à la condition que celles-ci aient déjà tenu compte des critères évoqués plus avant
- Poser des menuiseries en rapport avec le bâti (simplicité de la modénature qui renvoie à celle des volumes par exemple)
- Eviter les éléments anecdotiques (petits bois ou fils séparatifs de laiton ou de cuivre, rosaces, ferrures trop présentes, moulures rapportées, chanfreins, etc.)
- Privilégier des portes planes sans moulures
- Privilégier les fenêtres à un seul grand carreau ou peu divisées
- Choisir des profilés discrets tant par leur épaisseur que leur couleur
- Dissimuler les coffres des volets roulants.
- Choisir des volets à un seul vantail et à persiennes affleurantes en totalité ou seulement en partie haute du vantail
- Réaliser les portes de garages en bois peint ou en métal pré-laqué de teinte sombre ou voisine de celle de l'enduit, avec un linteau droit.

### 3.1.7 LES CLOTURES

Il s'agira de :

- Eviter d'introduire une confusion de formes et de matières
- Rechercher une continuité dans les réalisations
- Définir soigneusement les alignements futurs
- Privilégier les grilles sur murets, à simples barreaux verticaux métalliques
- Préserver toutes les haies existantes ou en réaliser d'essence locale.



Clôture haie taillée



Clôture haie traditionnelle

Sont déconseillées :

- les grilles à lisses horizontales, en fer forgés travaillés pastichant l'ancien,
- les clôtures en bois pleines ou sans équilibre entre les parties pleines et les vides.

### 3.1.8 LES MATERIAUX

**RAPPEL : Les demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux, doivent faire état des matériaux pour les éléments de la construction dont particulièrement :**

- **soubassement**
- **façade**
- **couverture**
- **souche de cheminée**
- **menuiseries extérieures**
- **garde-corps**
- **ouvrages de clôture,**
- **accessoires et équipements apparents, etc.**

Les façades seront rénovées ou modifiées en utilisant :

- des pierres jointoyées ou non
- des enduits
- des matériaux s'alliant par leur texture ou leur coloris à ceux existants (béton banché par exemple).

Pour les enduits, on incitera l'usage de ceux à la chaux hydraulique ou aérienne, ou des enduits de ciment, grattés ou talochés neutre.

Les enduits rustiques, de type « crépi », écrasés ou jetés à la truelle sont interdits.

On évitera le bois s'il s'accompagne d'une mise en œuvre anecdotique ou se référant à d'autres régions (pays nordiques ou alpages...).

On évitera tout autre bardage.

Les toitures seront revêtues de :

- ardoises non colorées,
- tuiles mécaniques couleur terre cuite
- schiste verdâtre
- tout autre matériau se rapprochant à ceux existants.

Les bacs aciers sont interdits.

**On notera que les couvertures en schiste sont de plus en plus rares pour des raisons de coût, et de poids (importance sur les charpentes), et au vu de leur efficacité relative. On évitera donc de s'y référer.**

Les accessoires des couvertures (descentes et gouttières, etc.) seront en zinc ou PVC d'un coloris proche des façades.

Les croisées, portes et fermetures seront en bois, PVC, acier ou aluminium avec le moins possible de divisions.

Les portails seront en bois ou en métal d'un dessin simple.

### 3.1.9 LES COLORIS

***RAPPEL : Les demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux, doivent faire état des coloris pour tous les éléments de la construction.***

***On évitera la formule « Ton pierre » trop vague souvent utilisée pour les revêtements de façades.***

On tâchera de :

- S'appuyer sur la palette du bâti existant aux alentours immédiats
- Eviter les couleurs trop violentes et criardes
- Tenir compte de l'ensemble dans lequel s'insère la construction.

**Les opérations de ravalement** doivent avoir pour but de maintenir ou restituer l'organisation, la matière et le coloris des éléments utiles ou décoratifs.

Il est recommandé de choisir la nature du matériau de ravalement et de définir les finitions :

- soit en fonction d'éléments d'origine subsistants,
- soit en fonction de la nature stylistique et historique de la construction.

Si la pierre est retenue, on choisira une pierre proche de celle utilisée aux alentours immédiats.

**Les façades enduites** seront de couleur grise ou d'un ocre assez soutenu tirant vers le brun ou sur le vert des schistes en tenant compte des teintes dominantes aux environs. Elles pourront être blanches face à la mer à proximité immédiate des rivages en référence à l'existant.

Les croisées, portes et fermetures, portails seront blanches ou de couleurs sombres ; tout comme les volets.

Pour les couvertures, on tâchera de respecter les couleurs existantes aux alentours.

- ardoise
- terre cuite
- vert.

Les bois des ouvertures seront peints en blanc ou de couleur sombre, voire teinté de noir.

Les éléments verriers seront de préférence en bois ou en métal. On bannira le blanc trop présent de par l'importance des ossatures des vérandas, auvents ou marquises, au bénéfice de coloris moyens ou sombres : noir, gris souris, gris vert, gris bleu, brun, vert foncé, acier brut ou galvanisé, etc.

***Pour les coloris on se réfèrera au nuancier inscrit au sous-chapitre « Coloris » dans le chapitre « Caractéristiques architecturales ».***

## **3.2 LES CONSTRUCTIONS NEUVES – EXTENSIONS**

*On se réfèrera aux illustrations du présent chapitre et des précédents.*

On considère :

- les constructions sans lien physique avec une construction existante.
- les constructions venant en extension d'une construction existante, ancienne traditionnelle ou contemporaine.

### **3.2.1 LES VOLUMES**

Les bâtiments seront d'une grande simplicité volumétrique.

Lors de la conception de travaux à partir de constructions existantes sans modification de volumes, il s'agira de conserver, respecter et retrouver la logique constructive originelle des bâtiments dans leurs volumes et proportions.

Pour les extensions, il est demandé de s'inscrire dans une continuité architecturale en s'appuyant sur les composantes de l'existant.

Le pastiche est fortement déconseillé.

Dans tous les cas, toute architecture faisant référence à un style se devra d'utiliser avec minutie les règles de composition et de décor de ce style dans ses proportions, ses dimensions, ses matériaux et ses détails ornementaux.

Recommandations :

- Eviter l'accumulation de volumes accidentés et d'éléments décoratifs ajoutés
- Respecter les proportions d'origine entre la hauteur de façade et la toiture
- Respecter la hauteur maximale autorisée par le règlement de la zone.

Dans le cadre d'une démarche de création architecturale résolument contemporaine, ces mêmes principes seront respectés.

On notera cependant qu'au vu de la particularité de certains terrains (fortes pentes, falaises, etc.), certains projets pourront échapper aux règles du bâti traditionnel (verticalité affirmée, porte-à-faux, etc.).

#### **3.2.1.1 Surélévations**

Les projets de surélévations seront guidés par le respect de la hauteur maximale autorisée par le règlement de la zone.

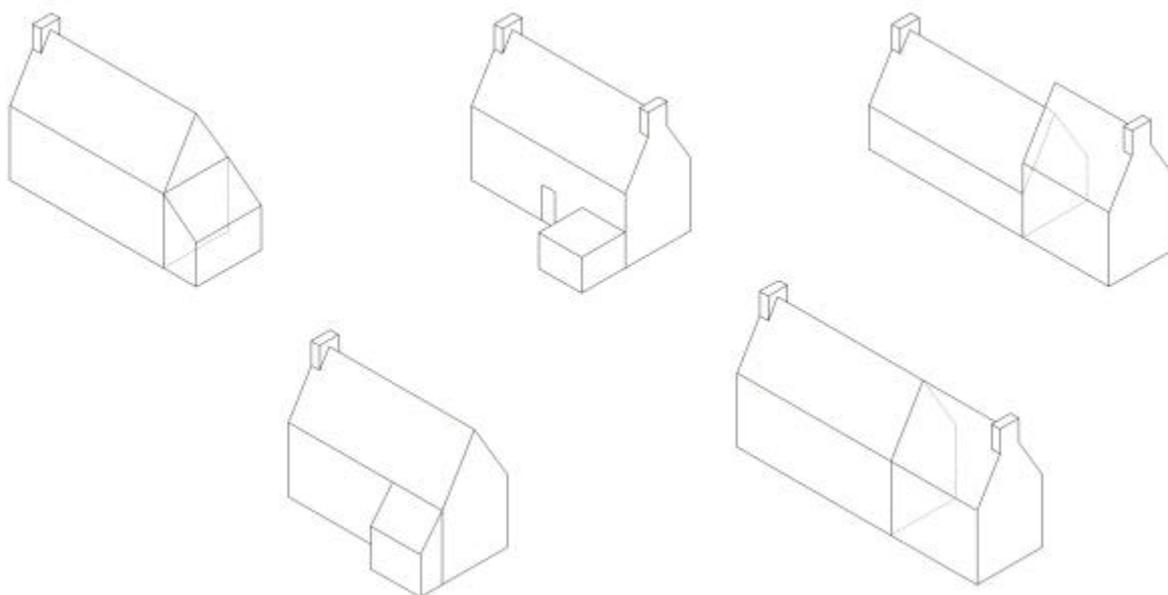
Il s'agira de veiller à la conservation des proportions d'origine entre la hauteur de façade et la toiture.

### **3.2.1.2 Extensions en surface**

On recommande :

- de concevoir toute modification de volume d'un bâtiment existant en tenant compte de l'architecture de l'immeuble initial tant en termes de volume, que de matériaux et de teinte.
- de réaliser les extensions à partir de volumes géométriques simples, d'une épaisseur peu importante, pour que les volumes des couvertures soient compatibles entre eux.
- d'établir une hiérarchie claire entre les deux volumes obtenue par des décrochements en façades et en toiture, sans toutefois les multiplier afin de se rapprocher de la simplicité des volumes du bâti traditionnel.
- ou bien de s'inscrire de façon très affirmée dans la continuité de l'existant.

Les terrasses seront bâties dans la continuité de la construction, éventuellement sur des supports en maçonnerie. Leurs limites (garde-corps, jardinières, etc.) seront soit en maçonnerie, soit en bois ou en métal ; tous ces éléments auront la même simplicité que celle du bâtiment.



*Exemples d'extensions*

### 3.2.2 LES FACADES

Les façades des constructions neuves tacheront de respecter les règles traditionnelles.

Dans le cas d'une proposition résolument contemporaine, on veillera à établir des correspondances entre le passé et l'aujourd'hui : ouvertures plus hautes que larges, toitures, « frontons », etc.



Les extensions s'appuieront sur les principes de composition des constructions existantes.

Le prolongement d'un soubassement ou d'une corniche existante peut contribuer efficacement à relier l'actuel à son extension.

On veillera à l'équilibre entre les façades et la couverture, à la justesse des proportions des ouvertures, etc.

### 3.2.3 LES COUVERTURES

Il est recommandé des couvertures à 2 pentes avec une inclinaison proche de l'existant.

Pour les extensions, on se souviendra de celles de la tradition, à une seule pente et accrochées au pignon.

On pourra toutefois envisager des couvertures plates qui s'harmonisent parfois plus facilement par leur horizontalité et donc leur discrétion dans les sites.

On tachera de respecter les matériaux de couverture existants des alentours, hormis ceux qui dérogent déjà aux règles esthétiques ici énoncées.

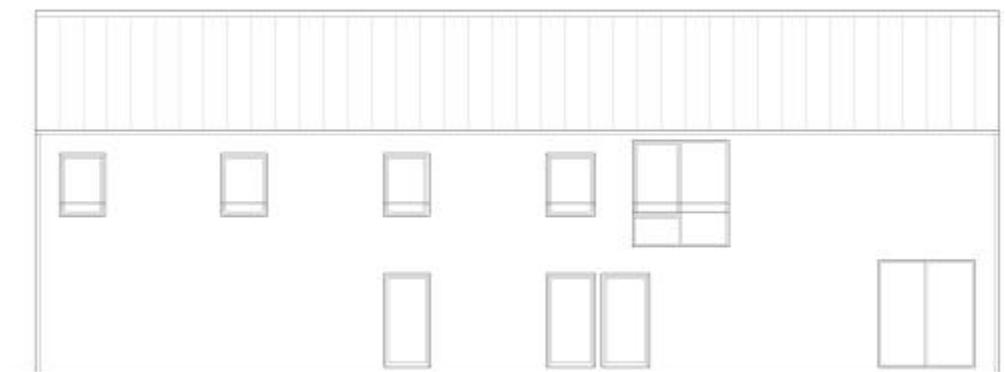
On tachera de respecter les matériaux existants : ardoises, tuiles mécaniques en terre cuite (plutôt brunes) ou le schistes (verdâtre) bien que cette matière ait pratiquement disparue de la région.

On pourra envisager de nouveaux matériaux à la condition qu'ils soient de coloris similaire et en tout cas sombre (zinc ou cuivre par exemple).  
Les bacs aciers sont fortement déconseillés.

### 3.2.4 LES PERCEMENTS

Les percements, par leurs formes, leurs proportions ou leurs emplacements, participent aux proportions de l'édifice, à sa lecture et caractérisent souvent fortement un projet.

Il s'agira donc de les positionner en accord avec les besoins des usagers mais aussi en respectant des règles de composition, comme celles relatives au rapport essentiel qui existe entre les pleins et les vides, avec ici une dominante de pleins.



*Jeu de percements : symétries-axialités-équilibres-  
alignements*

Lors d'une extension, il s'agira d'établir un jeu architectural qui prendra appui sur le rythme et l'implantation des ouvertures existantes.

Dans le cas d'une construction neuve ou d'une extension, on recommandera les points suivants :

- Maintenir ou restituer dans leur disposition d'origine les percements existants dans les corps de façade préexistants
- Respecter les rythmes existants
- Conserver ou trouver des correspondances entre les baies des différents niveaux (aligner les baies d'un étage à l'autre, y compris avec les lucarnes ou fenêtres de toit)
- Respecter les proportions traditionnelles (percements verticaux plus hauts que larges)

- Ne pas multiplier les percements (le plein doit l'emporter sur le vide)
- Privilégier un éclairage des combles par des lucarnes plutôt que par des fenêtres de toit
- Privilégier les « Lucarnes frontons » très spécifiques à la région. Les lucarnes « à croupe » sont déconseillées.

***Des baies horizontales, étroites et longues seront admises dès l'instant qu'elles auront une véritable justification tant pratique qu'esthétique, qu'elles participeront à un projet contemporain cohérent. On pourra obtenir cet effet longiligne par la juxtaposition de travées (espaces qui séparent deux points d'appui ou deux éléments porteurs d'un ouvrage).***

### **3.2.5 LES LUCARNES & FENETRES DE TOITS**

Afin de conserver le rapport entre les pleins et les vides, il est très vivement recommandé de :

- respecter les rythmes existants (aligner les lucarnes avec les baies des étages inférieurs)
- respecter les proportions traditionnelles (percements verticaux plus hauts que larges)
- limiter le nombre de lucarnes de manière à ce qu'elles ne représentent pas plus de 1/5ème du linéaire de façade
- utiliser la même matière que les façades pour les faces non vitrées des lucarnes
- de bannir les lucarnes « à croupe ».

Au cas où le choix se porterait sur l'implantation de fenêtres de toit, on préconise :

- de limiter leur installation aux pans de couverture ne donnant pas directement sur l'espace public (plutôt situés sur l'arrière des constructions)
- de limiter leur nombre en toiture
- de respecter une proportion rectangulaire orientée vers le haut
- de ne pas en implanter dans les toitures en schistes, de plus en plus rares
- de privilégier les fenêtres de toit de type encastré.

### **3.2.6 LES MENUISERIES**

Le choix des menuiseries extérieures : croisées de fenêtres, contrevents, porte, porte de garage, etc. tiendra compte des caractéristiques propres au site.

Dans le cadre d'une extension, on s'accordera aux ouvrages existants en tenant compte de :

- leur fonction
- leur esthétique propre
- la place qu'ils occupent dans l'agencement des façades.

On recommande :

- Choisir des menuiseries au dessin proche de celles en place à la condition que celles-ci aient déjà tenu compte des critères évoqués plus avant
- Poser des menuiseries en rapport avec le bâti (simplicité de la modénature qui renvoie à celle des volumes par exemple)
- Eviter les éléments anecdotiques (petits bois ou fils séparatifs de laiton ou de cuivre, rosaces, ferrures trop présentes, moulures rapportées, chanfreins, etc.)
- Privilégier des portes planes sans moulure
- Privilégier les fenêtres à un seul grand carreau ou peu divisées
- Choisir des profilés discrets tant par leur épaisseur que leur couleur
- Dissimuler les coffres des volets roulants.
- Choisir des volets à un seul vantail et à persiennes affleurantes en totalité ou seulement en partie haute du vantail
- Réaliser les portes de garages des maisons individuelles en bois peint ou en métal pré-laqué de teinte sombre ou voisine de celle de l'enduit, avec un linteau droit.

### **3.2.7 LES AUVENTS ou MARQUISES & VERANDAS**

Il est essentiel d'intégrer les éléments verriers dès la conception du projet sur lequel ils prennent appui.

Un véritable rapport volumétrique et de proportion doit être établi entre les parties.

On profitera de certains éléments de l'existant ou du projet pour « asseoir » les extensions vitrées :

- alignements avec des ouvertures ou corniches
- soubassement plein répondant à celui existant, etc.

On recommande :

- Privilégier un volume simple (éviter les arrondis ou pans coupés)
- Choisir des profilés minces pour ne pas alourdir la silhouette de l'ouvrage
- S'abstenir d'ajouter des moulures, chanfreins qui seront nécessairement anachroniques
- Mettre en œuvre de préférence de matériaux nobles : muret bahut en maçonneries de pierres, fers à T laqué, vitrage minéral, aluminium laqué, etc.
- Eviter la couleur blanche, fortement déconseillée au vu de l'importance des ossatures.
- Utiliser plutôt des coloris moyens ou sombres traditionnellement utilisés dans les ouvrages de serrurerie : noir, gris souris, gris vert, gris bleu, brun, vert foncé, acier brut ou galvanisé, etc.

### **3.2.8 LES CLOTURES**

Les maçonneries des murs de clôtures seront en accord avec celles de la construction, en général en pierre ou en maçonneries enduites.

Les matériaux factices comme les fausses pierres, etc. sont déconseillés.

Il s'agira de :

- éviter d'introduire une confusion de formes et de matières
- rechercher une continuité dans les réalisations d'une même parcelle ou avec celles mitoyennes
- privilégier les grilles sur murets, à simples barreaux verticaux métalliques.

Seront déconseillées :

- les grilles à lisses horizontales, en fer forgés travaillés pastichant l'ancien,
- les clôtures en bois pleines ou sans équilibre entre les parties pleines et les vides.

### 3.2.9 LES MATERIAUX

***RAPPEL : Les demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux, doivent faire état des matériaux pour les éléments de la construction dont particulièrement :***

- ***soubassement***
- ***façade***
- ***couverture***
- ***souche de cheminée***
- ***menuiseries extérieures***
- ***garde-corps***
- ***ouvrages de clôture,***
- ***accessoires et équipements apparents, etc.***

On recommande d'utiliser les matériaux traditionnels :

- pierre taillée ou non
- enduits à base de ciment ou de chaux.

Pour la pierre, on choisira plutôt du granit ou une pierre sombre.

Pour les enduits, on incitera l'usage de ceux à la chaux hydraulique ou aérienne, ou des enduits de ciment, grattés ou talochés neutre.

Les enduits rustiques, de type « crépi », écrasés ou jetés à la truelle sont interdits.

Les joints entre pierres apparentes seront creux ou affleurants.

Les joints ne seront en aucun cas saillants.

Dans le cadre d'une architecture contemporaine affirmée, on pourra envisager l'usage du béton banché laissé brut qui par sa teinte et sa texture renvoie aux matières d'ici.

De même, les bardages en métal (zinc ou cuivre) ou en bois seront admis dans le cas de construction contemporaine de qualité évitant le pastiche et l'anecdote (chalet, etc.).

Quelques soit le type de projet, sont fortement déconseillés :

- les bardages de bacs acier
- les matières plastiques ou de synthèse
- les bardeaux (shingles)
- les calepinages anecdotiques ou « à effets ».

Les toitures seront revêtues de se référant aux existants alentours.

Dans le cadre d'une architecture contemporaine affirmée, tout autre matériau se rapprochant de ceux mis en œuvre aux alentours par sa matière ou leur coloris sera accepté à la notable exception des bacs aciers.

***On notera que les couvertures en schiste sont de plus en plus rares pour des raisons de coût, poids, donc importance induite des charpentes, et efficacité relative.***

### 3.2.10 LES COLORIS

***RAPPEL : Les demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux, doivent faire état des coloris pour tous les éléments de la construction.***

***On évitera la formule « Ton pierre » trop vague souvent utilisée pour les revêtements de façades.***

On tâchera de :

- s'appuyer sur la palette du bâti existant aux alentours immédiats
- éviter les couleurs trop violentes et criardes
- tenir compte de l'ensemble dans lequel s'insère la construction.

Si la pierre est retenue, on choisira une pierre proche de celle utilisée aux alentours immédiats.

Les façades enduites seront de couleur grise ou d'un ocre assez soutenu tirant vers le brun ou sur le vert des schistes en tenant compte des teintes dominantes aux environs.

Elles pourront être blanches face à la mer à proximité immédiate des rivages en référence à l'existant.

Les croisées, portes et fermetures, portails seront blanches ou de couleur sombres ; tout comme les volets.

Pour les couvertures, on tachera de respecter les couleurs existantes aux alentours (ardoise, terre cuite, vert).

Pour les éléments verriers importants, on bannira le blanc trop présent de par l'importance des ossatures des vérandas, auvents ou marquises, au bénéfice de coloris moyens ou sombres : noir, gris souris, gris vert, gris bleu, brun, vert foncé, acier brut ou galvanisé, etc.

***Pour les coloris on se réfèrera au nuancier inscrit au sous-chapitre « Coloris » dans le chapitre « Caractéristiques architecturales ».***

## **4. RECOMMANDATIONS ZONES 1AU & 2AU**

*On se référera aux illustrations des précédents chapitres.*

Les constructions futures ont pour but d'apporter une dynamique nouvelle au tissu urbain existant, tout en respectant l'image et la trame du village.

Elles peuvent aussi avoir pour mérite de conforter le paysage urbain en remplaçant des constructions dont les caractéristiques (volume, implantation) ne sont pas conformes à l'image souhaitée.

Il n'existe qu'un seul principe commun à toute construction remaniée ou créée : la composition volumétrique de la construction s'étagera en 2 parties distinctes :

- Un corps de façade qui donnera le rythme par les percements,
- Un couronnement qui créera une silhouette en relation avec le paysage.

On notera que l'architecture d'aujourd'hui tend à réduire les couronnements au maximum (acrotères des toitures-terrasses).

*Toute architecture témoignant d'une véritable recherche architecturale est acceptable dans le site.*

Toute architecture faisant référence à un style se doit d'utiliser avec minutie les règles de composition et de décor de ce style dans ses proportions, ses dimensions, ses matériaux et ses détails ornementaux.

On évitera tout pastiche.

### **4.1.1 CONDITIONS D'ACCUEIL DES CONSTRUCTIONS FUTURES**

***Il est fortement recommandé, notamment au regard des dispositions du code civil (Cf Article 678) que les constructions nouvelles soient implantées sans modification importante du relief naturel.***

L'objectif sera de réaliser les constructions à partir de volumes à la géométrie simple en établissant une hiérarchie dans la dimension de ces volumes selon leur fonction : habitation principale, annexes, extension, etc.

Dans tous les cas, toute architecture faisant référence à un style se devra d'utiliser avec minutie les règles de composition et de décor de ce style dans ses proportions, ses dimensions, ses matériaux et ses détails ornementaux.

#### **4.1.2 LES VOLUMES**

On adoptera pour les constructions futures un plan simple, sur base rectangulaire, en conservant des proportions largeur / longueur traditionnelle, dans la limite de 6 à 7m maximum d'épaisseur.

Dans le cas de bâti en alignement, on tâchera d'intégrer la construction dans les continuités existantes.

On tâchera d'appliquer les règles de proportion traditionnelles (par exemple entre l'importance de la toiture et celle de la façade, en respectant la hauteur maximale autorisée par le règlement de la zone).

Toutes les fonctions annexes (garages ou autre), seront dans des volumes intégrés au volume principal.

On fera en sorte de dissimuler tous les ouvrages techniques (souches de ventilation, aérothermes, climatiseurs, etc.).

Les panneaux solaires qui devront être intégrés harmonieusement aux toitures ou façades.

On notera que ces éléments doivent apparaître dans les documents administratifs (Demande de Permis de construire).

Il s'agira d'éviter l'accumulation de volumes accidentés et d'éléments décoratifs ajoutés.

On évitera de créer de trop grandes zones à l'aspect minéral devant ou autour des constructions tels que parkings, cour revêtues d'enrobé ou de gravier, terrasses démesurées, etc.

Les terrasses seront bâties dans la continuité de la construction. Leurs limites (garde-corps, jardinières, etc.) seront soit en maçonnerie, soit en bois ou en métal ; tous ces éléments auront la même simplicité que celle du bâtiment.

***Dans le cadre d'une démarche de création architecturale résolument contemporaine, ces mêmes principes seront respectés.***

***On notera cependant qu'au vu de la particularité de certains terrains (fortes pentes, falaises, etc.), certains projets pourront échapper aux règles du bâti traditionnel (verticalité très affirmée, porte-à-faux, etc.).***

### **4.1.3 LES FACADES**

Les façades tacheront de respecter les règles traditionnelles de la composition.

Dans le cas de bâti en alignement, on appuiera la construction sur les composantes architecturales des édifices mitoyens, par le biais d'éléments architecturaux ou décoratifs (soubassement, corniches, alignement des ouvertures, etc.).

Dans le cas d'une proposition résolument contemporaine, on veillera à établir des correspondances entre le passé et l'aujourd'hui.

On veillera à l'équilibre entre les façades et la couverture, à la justesse des proportions des ouvertures, etc.

### **4.1.4 LES COUVERTURES**

Un seul revêtement est conseillé pour l'ensemble des toitures, hormis les éléments verriers.

Il est recommandé des couvertures à 2 pentes avec une inclinaison proche de la tradition (de 40 à 50°) compatible avec les matériaux employés.

On pourra envisager des couvertures plates qui s'harmonisent parfois plus facilement par leur horizontalité et donc leur discrétion dans les sites.

On tachera de respecter les matériaux de couverture existants des alentours, hormis ceux qui dérogent déjà aux règles esthétiques ici énoncées.

On tachera de respecter les matériaux existants : ardoises, tuiles mécaniques en terre cuite (plutôt brunes).

On évitera le schiste (verdâtre) ou ses imitations (« ardoises » colorées) ; cette matière ayant pratiquement disparu de la région.

On envisagera l'usage de nouveaux matériaux à la condition qu'ils soient de coloris similaire et en tout cas sombre (zinc ou cuivre par exemple).

Les bacs aciers sont fortement déconseillés sauf éventuellement si le métal est majoritaire dans la construction.

### **4.1.5 LES PERCEMENTS**

Les percements, par leurs formes, leurs proportions ou leurs emplacements, participent aux proportions de l'édifice, à sa lecture et caractérisent souvent fortement un projet.

Dans le cas d'une construction future, on recommandera les points suivants :

- Trouver des correspondances entre les baies des différents niveaux (aligner les baies d'un étage à l'autre, y compris avec les lucarnes ou fenêtres de toit)
- Respecter les proportions traditionnelles (percements verticaux plus hauts que larges)
- Ne pas multiplier les percements (le plein doit l'emporter sur le vide)

***Des baies horizontales, étroites et longues sont admises dès l'instant qu'elles auront une véritable justification tant pratique qu'esthétique, qu'elles participeront à un projet contemporain cohérent.***

***On pourra obtenir cet effet longiligne par la juxtaposition de travées (espaces qui séparent deux points d'appui ou deux éléments porteurs d'un ouvrage).***

#### **4.1.6 LES LUCARNES & FENETRES DE TOITS**

Afin de conserver le rapport entre les pleins et les vides, il est très vivement recommandé de :

- limiter le nombre de lucarnes de manière à ce qu'elles ne représentent pas plus de 1/5ème du linéaire de façade
- utiliser la même matière que les façades pour les faces non vitrées des lucarnes
- de bannir les lucarnes « à croupe ».

***On admettra des vitrages sur les faces latérales des lucarnes, voire la réalisation de lucarnes entièrement vitrées.***

Au cas où le choix se porterait sur l'implantation de fenêtres de toit, on préconise :

- de limiter leur installation aux pans de couverture ne donnant pas directement sur l'espace public (plutôt situés sur l'arrière des constructions)
- de limiter leur nombre en toiture
- de respecter une proportion rectangulaire orientée vers le haut
- de privilégier les fenêtres de toit de type encastré.

#### **4.1.7 LES MENUISERIES**

Le choix des menuiseries extérieures : croisées de fenêtres, porte, porte de garage, etc. tiendra compte des caractéristiques propres au site.

On recommande de :

- Poser des menuiseries en rapport avec le bâti (simplicité de la modénature qui renvoie à celle des volumes par exemple)
- Eviter les éléments anecdotiques (petits bois ou fils séparatifs de laiton ou de cuivre, rosaces, ferrures trop présentes, moulures rapportées, chanfreins, etc.)
- Privilégier des portes planes sans moulures
- Privilégier les fenêtres à un seul grand carreau ou peu divisées
- Choisir des profilés discrets tant par leur épaisseur que leur couleur
- Dissimuler les coffres des volets roulants.
- Choisir des volets à un seul vantail et à persiennes affleurantes en totalité ou seulement en partie haute du vantail

- Réaliser les portes de garages des maisons individuelles en bois peint ou en métal pré-laqué de teinte sombre ou voisine de celle de l'enduit, avec un linteau droit.

#### **4.1.8 LES AUVENTS ou MARQUISES & VERANDAS**

Il est essentiel d'intégrer les éléments verriers dès la conception du projet sur lequel ils prennent appui.

Un véritable rapport volumétrique et de proportion doit être établi entre les parties.

On profitera de certains éléments du projet pour « asseoir » les extensions vitrées :

- alignements avec des ouvertures ou corniches
- prolongement d'un soubassement plein, etc.

On recommande :

- Privilégier un volume simple (éviter les arrondis ou pans coupés)
- Choisir des profilés minces pour ne pas alourdir la silhouette de l'ouvrage
- S'abstenir d'ajouter des moulures, chanfreins qui seront nécessairement anachroniques
- Mettre en œuvre de préférence de matériaux nobles : muret bahut en maçonneries de pierres, fers à T laqué, vitrage minéral, aluminium laqué, etc.

#### **4.1.9 LES CLOTURES**

Les maçonneries des murs de clôtures seront en accord avec celles de la construction, en général en pierre ou en maçonneries enduites.

Les matériaux factices comme les fausses pierres, etc. sont déconseillés.

Il s'agira de :

- éviter d'introduire une confusion de formes et de matières
- rechercher une continuité dans les réalisations d'une même parcelle ou avec celles mitoyennes
- privilégier les grilles sur murets, à simples barreaux verticaux métalliques.

La conception des éléments de serrureries tiendra compte de l'aspect des menuiseries existantes dans l'environnement immédiat de la future construction.

Il convient d'éviter les réalisations d'aspect trop léger.

Les éléments de serrureries citant une architecture qui ne serait ni locale, ni contemporaine sont déconseillés, tout comme :

- les grilles à lisses horizontales, en fer forgés travaillés pastichant l'ancien,
- les clôtures en bois pleines ou sans équilibre entre les parties pleines et les vides.

#### **4.1.10 LES MATERIAUX**

**RAPPEL : Les demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux, doivent faire état des matériaux pour les éléments de la construction dont particulièrement :**

- **soubassement**
- **façade**
- **couverture**
- **souche de cheminée**
- **menuiseries extérieures et garde-corps**
- **ouvrages de clôture,**
- **accessoires et équipements apparents, etc.**

On recommande d'utiliser les matériaux traditionnels :

- pierre taillée ou non
- enduits à base de ciment ou de chaux.

Pour la pierre, on choisira plutôt du granit ou une pierre sombre.

Les joints entre pierres apparentes seront creux ou affleurants. Les joints ne seront en aucun cas saillants.

Pour les enduits, on incitera l'usage de ceux à la chaux hydraulique ou aérienne, ou des enduits de ciment, grattés ou talochés neutre. Les enduits rustiques, de type « crépi », écrasés ou jetés à la truelle sont interdits.

Dans le cadre d'une architecture contemporaine affirmée, on pourra envisager l'usage de :

- béton banché laissé brut (matériau minéral dans les gammes de gris rappelant les murs granitiques).
- tout autre matériau nouveau se rapprochant par sa teinte et sa texture aux matières d'ici.

L'utilisation de bardage est déconseillée. On ne l'envisagera que s'il s'agit d'une architecture contemporaine affirmée qui tient compte de sa fonction et de son environnement immédiat, en évitant le pastiche et l'anecdote. Les bardages en métal (zinc ou cuivre) ou en bois seront alors admis.

On utilisera dans une construction un seul type de recouvrement externe d'une seule teinte et dans un même matériau. Pour les bardages de bois on privilégiera ceux par grandes plaques.

Quelque soit le type de projet, sont fortement déconseillés :

- les bardages de bacs acier
- les matières plastiques ou de synthèse
- les bardeaux (shingles)
- les calepinages anecdotiques ou « à effets »
- les matériaux factices comme les fausses pierres, etc.

Les toitures seront revêtues de se référant aux existants alentours (ardoise, tuiles mécaniques en terre cuite ou schiste).

On notera que les couvertures en schiste sont de plus en plus rares pour des raisons de coût, poids, donc importance induite des charpentes, et efficacité relative. Les menuiseries extérieures seront réalisées dans des matériaux naturels : bois, PVC, aluminium ou métal.

#### 4.1.11 LES COLORIS

***RAPPEL : Les demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux, doivent faire état des coloris pour tous les éléments apparents de la construction.***

***On évitera la formule « Ton pierre » trop vague souvent utilisée pour les revêtements de façades.***

On tâchera de :

- s'appuyer sur la palette du bâti existant aux alentours immédiats
- éviter les couleurs trop violentes et criardes
- tenir compte de l'ensemble dans lequel s'insère la construction.

Si la pierre est retenue, on choisira une pierre proche de celle utilisée aux alentours immédiats.

Les façades enduites seront de couleur grise ou d'un ocre assez soutenu tirant vers le brun ou sur le vert des schistes en tenant compte des teintes dominantes aux environs. Elles pourront être blanches face à la mer à proximité immédiate des rivages en référence à l'existant.

Les croisées, portes et fermetures, portails seront blanches ou de couleur sombres ; tout comme les volets.

Pour les menuiseries extérieures en PVC, on choisira la couleur blanche ; on évitera les couleurs sombres qui s'altèrent ou se délavent souvent très vite dans ce matériau.

Pour les couvertures, on tâchera de respecter les couleurs existantes aux alentours (ardoise, terre cuite, vert).

Pour les éléments verriers importants, on bannira le blanc trop présent de par l'importance des ossatures des vérandas, auvents ou marquises, au bénéfice de coloris moyens ou sombres : noir, gris souris, gris vert, gris bleu, brun, vert foncé, acier brut ou galvanisé, etc.

***Pour les coloris on se réfèrera au nuancier inscrit au sous-chapitre « Coloris » dans le chapitre « Caractéristiques architecturales ».***